

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 15 MAI 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT - E.MARTIN - P.HEIDELBERGER (Adjoints) - A.LECLERE - C.LATHOUD - JM.CHARREAU - R.PERRET - R.MERLEAU - G.ROUMET - D.DEVISCOURT - B. BOULAGNON

ABSENTS EXCUSES : F.PERRET (procuration à P.HEIDELBERGER) – S.FILOCHE (procuration à E.MARTIN) - C.CAMPO (procuration à A.LECLERE) - JM.JOANNES (procuration à J.DUBOUT) - E.HEDRICH (procuration à R.PERRET) - N.BLOUQUY (procuration à JM.CHARREAU)

ABSENTS : P.CURCIO - B. DE BENOIST

1 - Nomination du secrétaire de séance.

B.BOULAGNON est nommée secrétaire de séance

2- Approbation du procès-verbal du 10 Avril 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 – Vote des 3 taxes communales 2017

Le maire explique au conseil, qu'il convient d'annuler la délibération du 3 mars 2017 approuvant le vote des 4 taxes communales. Il précise que depuis, en vertu du transfert de compétences à la CCPG, il s'avère que les communes ne doivent pas voter la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Il propose donc de délibérer à nouveau pour approuver les taux des 3 taxes communales, inchangés pour 2017, à savoir :

- Taxe Habitation 14.72 %
- Taxe Foncière (bâti) 15.17 %
- Taxe Foncière (non bâti) 57.07 %

D.DEVISCOURT demande ce que devient la CFE. Le maire répond que la CCPG va encaisser directement les montants équivalents à ceux qui avaient été délibérés l'année passée, et elle nous reversera ce qui doit revenir à la commune, par la suite. Un plan d'équilibrage des taxes doit être mis en place, de façon à ce que la CFE soit au même taux pour tous les habitants de la communauté de communes. Etant donné qu'il s'agit d'un transfert de compétences, nous n'aurons pas notre mot à dire sur ce taux.

Concernant le problème des faux résidents, sujet récurrent lors du vote des taxes, le maire explique que les communes semblent plutôt vouloir agir sur la taxe d'habitation mais que cette imposition va évoluer suite à la décision du nouveau gouvernement de la supprimer pour une partie de la population. Il ajoute qu'il apparaît compliqué de prévoir une mesure sachant que l'on est dans l'attente des nouvelles dispositions gouvernementales.

Délibération : vote oui à l'unanimité

4 – Tirage au sort des jurés d'assises 2018

Le maire explique au conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises du département de l'Ain pour l'année 2018.

Il précise que le nombre des jurés est fixé par arrêté préfectoral et en fonction du nombre d'habitants par commune. Pour Versonnex, le nombre de noms à tirer au sort est de 6 (2 resteront au final). Les listes permettront ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitude requise, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

Pour information, les conditions à retenir lors du tirage au sort :

- Etre âgé 23 ans minimum au cours de l'année civile (2018) qui suit la constitution de la liste. Les jeunes nés après 1995 ne peuvent être pris en compte.

- Sont dispensées de fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle, les personnes âgées de + de 70 ans, et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Un motif grave peut être également invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par ladite commission.

Les administrés tirés au sort sont les numéros suivants sur la liste électorale : 861 (Mme MONGONOU) – 799 (M. MAROT Eric) – 1030 (M. QUOEX Christophe)– 980 (M. PETRY J.Luc)– 323 (M. DALBY Marcel)- 1245 (M.VERNIZEAU Franck)

5 – Convention pour subventionner la création d'un marché Bio à Versonnex

Le maire rappelle au conseil, le courriel reçu en mairie (transféré à tous les conseillers en date du 14 avril) concernant une proposition de « Versonnex Evènement » pour la création d'un marché Bio sur la commune sur la base suivante :

- Etudier la faisabilité et inscrire les commerçants/forains désireux de s'investir sur ce nouveau marché.
- Créer le marché et le lancer (démarches administratives, publicité)
- Gérer le marché et le suivi des forains
- La commune de Versonnex, s'engagerait à s'acquitter d'une somme forfaitaire annuelle de 2000 €, pour l'organisation et la tenue du marché bio, sur la base d'une réalisation d'un marché par trimestre. Les cotisations des forains pour l'obtention de leur emplacement, reviendraient à la commune.
- Si l'étude de faisabilité démontrait l'impossibilité d'organiser un marché bio à Versonnex, par manque de forains, le projet serait abandonné, sans frais.

Le maire rappelle l'historique : « Versonnex Evènement » avait été créé pour organiser sur la commune de Versonnex, le salon de l'immobilier. 2 éditions ont eu lieu. Depuis 2 ans ce salon n'a pas eu lieu, car repris par « Gex Animation » ce qui a entraîné la fuite des exposants, sur le site de Gex. M. Ferk, représentant « Versonnex Evènement » souhaiterait pouvoir organiser un marché bio sur Versonnex.

A l'issue de sa présentation, le maire demande aux conseillers de donner leur avis et de se prononcer sur la proposition de l'association.

P.HEIDELBERGER estime que la question à se poser est celle de définir si la commune souhaite mettre en place un marché bio alors qu'il existe des maraîchers, des « paniers » sur Versonnex et des marchés à Sauvigny et Grilly.

E.MARTIN estime que 2000 € de subvention est une somme conséquente pour 3 fois dans l'année.

D.DEVISCOURT dit que pour pouvoir prendre une décision, il faudrait une vraie étude de marché. Le maire répond que le financement demandé à la commune servirait justement à l'étude de la faisabilité du projet, ce qui, pour le conseil n'est pas crédible ni logique.

Après les échanges d'idées, l'ensemble des conseillers estime que la demande tout comme le projet, manquent de lisibilité. Le maire propose de passer au vote.

Délibération : projet refusé par 13 voix contre et 4 abstentions (A.LECLERE – C.CAMPO – C.LATHOUD – D.DEVISCOURT)

6 – Finances : durée du prêt PLS à contracter auprès du Crédit Agricole

Dans le cadre de l'emprunt PLS qui doit être contracté auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition des deux maisons à Bois Brillon, le choix de la durée a été de 15 ans. Il convient simplement de délibérer pour acter cette durée. Le maire précise que les taux sont nationaux et définis immuablement quel que soit la banque choisie.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

8 - Informations communautaires

A) Commission des Affaires sociales (E.MARTIN)

- 84 places de plus en crèches d'ici 2020 sont prévues et la CCPG se demande s'il faut prévoir davantage de structures. Il a été constaté 600 dossiers en attente de place, l'année dernière, et 480 cette année.
- Pour les personnes âgées, la réflexion se porte sur un projet d'EHPAD et d'une résidence et habitat aux seniors. Par ailleurs, l'IME de Peron va être lancé et un projet d'ITEM sur Prévessin est à l'étude.
- Monsieur Samuel BRESSE est le nouveau directeur nommé à l'Accueil Gessien.
- Les restos cherchent toujours un nouveau hangar d'environ 300 m² pour entreposer leurs marchandises.

- Pour attirer les médecins dans le Pays de Gex, la CCPG prévoit de recourir à un cabinet recruteur. Le coût engendré pour ce recrutement, par médecin, serait de 10 000 € à la charge de la CCPG et 5 000 € à la charge de la commune d'accueil. Ce cabinet serait chargé de faire de la publicité auprès des facultés de médecine. La CCPG souligne par ailleurs la difficulté de trouver des médecins stagiaires et des maîtres de stage. Pour faciliter cela, elle souhaiterait doubler l'indemnité (actuellement de 600 € par mois) versée aux stagiaires pour frais de déplacement et logement, pour la porter à 1200 €. Le maire profite du point pour annoncer que le Docteur Dott a trouvé un éventuel troisième médecin pour le mois de septembre. Il conviendra de l'aider à trouver un logement.
- P.HEIDELBERGER informe qu'il a participé à une réunion fort intéressante avec Mme Marion FAURE de l'ARS, et les praticiens de la maison de santé. Il a constaté une excellente ambiance et une réelle complicité entre les praticiens dans la philosophie de fonctionnement du cabinet. Il précise que ces derniers devront définir dans leur projet de santé, le périmètre d'intervention (proximité des habitants et communes limitrophes). Ce périmètre pourra évoluer au fur et à mesure du fonctionnement de la maison de santé.
- La liste de tous les spécialistes et médecins est consultables sur le site de la CCPG.

9 - Commissions communales

A) C.C.A.S. (E.MARTIN)

- L'assemblée Générale de la Croix Rouge a eu lieu. Les antennes sont basées à Gex, Divonne, St Genis et Ferney. 60 bénévoles s'occupent de 250 familles soit environ 1200 personnes. Il a été récolté 13 tonnes de denrées.
- L'atelier CCAS pour la décoration de la salle Pierre Jaques pour la soirée Fête des Mères a été un succès.

B) Commission Scolaire (A.LECLERE)

- L'annonce de la décision municipale de refuser l'accès à la cantine des enfants de petite section à la cantine, le service scolaire de la mairie a dû essuyer les agressivités verbales de certains parents mécontents et désespérés. Devant cet état de fait, la commission a souhaité réfléchir de nouveau sur cette disposition. Les élus ont rencontré de nouveau les agents concernés, et une réunion a été organisée avec les parents qui, semble-t-il, sont prêts à faire des propositions. Ces derniers se sont engagés à s'inscrire sur une liste pour venir aider à la cantine les tout petits. B.BOULAGNON précise qu'il s'agit de bénévolat et qu'à ce titre, les engagements ne seront pas respectés au fil du temps. A.LECLERE répond qu'il sera demandé un vrai engagement de la part des parents. La commission s'est bien rendu compte que la suppression de la cantine pour les tout-petits, était problématique. Elle ajoute qu'il y aura un nombre limité de places qu'il conviendra de respecter. En tout état de cause, il conviendra de vérifier la réglementation en la matière, notamment sur la possibilité de faire déjeuner une partie des enfants, au sein de l'école maternelle, ce qui obligera à transporter les repas d'une école à l'autre. Ce point sera traité lors de la prochaine commission scolaire.

C) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

- La commission envisage de créer des zones blanches, bleues et rouges sur les parkings publics pour réguler le stationnement et éviter les voitures « ventouses », notamment sur le parking de la boulangerie, utilisé par les clients du restaurant et empêchant ainsi les clients de la boulangerie de trouver une place juste le temps de prendre leur pain. Sur le parking du Jura, du Pré Colon, de la Forge, seraient prévu des places en zone bleue et des places en zone blanche. P. HEIDELBERGER précise que les commerçants seront contactés en amont et demande l'avis des membres du conseil pour l'instauration de ces zones. E.MARTIN n'est pas favorable à la zone rouge sur le parking de la boulangerie, car les clients de l'esthéticienne et du coiffeur seraient pénalisés. Le maire répond que seules 3 ou 4 places seraient concernées par la dépose minute (15 min), le reste serait en zone bleue dont la durée (2 à 3 h) peut être décidée par la commune. E.MARTIN précise qu'il faut vérifier la réglementation car entre midi et deux heures, ces zones ne s'appliquent pas.
- La maison médicale : les travaux avancent. Les riverains seraient prêts à retirer leur action au tribunal, si un protocole d'accord est signé, portant sur 3 points, que la commune avait de toute façon, l'intention de réaliser :
 - Réalisation des espaces verts
 - Enlever l'arrêt du bus à l'endroit où il était proposé

- Réalisation d'un cheminement piéton permettant de se rendre route de Collex-Bossy

Un plan d'aménagement a été refait, le protocole a été soumis par l'avocat de la commune, à l'avocat des requérants, tenant compte de ces desideratas. Ce protocole a été complètement remanié et modifié par les requérants, mentionnant des aménagements non réalisables, en particulier demandant que la commune s'engage à ce que la maison médicale ne fonctionne ni le week-end, ni après 18 h. La commission a décidé de ne pas accéder à ces nouvelles demandes et que seul le protocole initial resterait d'actualité.

La climatisation est en cours d'installation.

- La commission a avancé sur les zones du PLU et la destination des zones 2AU dont une partie deviendrait constructible à certaines conditions. Le détail est traduit dans le compte rendu de la dernière commission urbanisme.

D) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- JM.CHARREAU et Eric PAUGET se sont rendus à la fête du fleurissement à Bourg-en-Bresse le 20 avril. Ils ont rencontré plusieurs sociétés notamment NOVAFLORE (distributeur de semis pour jachères). De nombreuses idées ont été prises, notamment la technique du « Hydromulching », qui consiste à épandre un amas, composé de paillis et de graines directement sur sol afin d'obtenir des tapis de fleurs. Ce procédé pourrait être utilisé pour notre cimetière, bien que le coût de location de la machine soit très élevé (environ 800 € la journée).
- M. Rémi CAPPE de la CCPG a été rencontré avec Jérémy MARTIN, pour le projet de réhabilitation de la mare dans le bois de la Bâtie sur Versonnex. La CCPG procède actuellement aux carottages des sols des communes et sur Versonnex, deux percées ont été faites. Aucune zone perméable n'a été décelée à 1m50 de profondeur ce qui permettra de réaliser notre projet en 2017. D.DEVISCOURT demande quel est le but de cette mare. JM.CHARREAU répond que le but sera écologique et pédagogique. Il précise que la CCPG est en train de rétablir des plans d'eaux semblables, pour les batraciens, sur l'ensemble des communes et ont des projets sur Versonnex, proches de Bois Chatton.
- La parcelle dédiée aux jardins partagés a été labourée et est prête pour les plantations. Un point d'eau a été installé.
- Les jachères fleuries sont en cours. La première est devant la salle Pierre Jaques et commence à pousser. La seconde sera plantée en 2018.
- Le nouveau jeu de l'Europe devrait être installé à l'entrée du parc, tandis que le terrain de boules se situera au fond. Le banc ne sera pas enlevé mais déplacé.
- Les maraîchers ont débuté leurs ventes mi-avril et le rucher de M. Briot sera prochainement mis en place.
- Une composition florale devrait être réalisée au rond-point de la boulangerie pour égayer le lieu. Une réflexion est en cours pour le rond-point des Genévriers.
- La récupération de la compétence transport par la CCPG n'est pas aisée car le budget qui devait lui revenir, ne lui a été versée qu'en toute petite partie.
- La fréquentation de la ligne Z reste bonne. La CCPG n'a toujours pas donné de nouvelles pour l'arrêt de bus de Bois Chatton. Il a été évoqué en commission d'éventuellement demander à ce que la ligne aille jusqu'à Cessy pour rejoindre le BHNS.

E) Commission Travaux (J.DUBOUT)

- Deux offres ont été reçues pour les travaux de voirie, EUROVIA et EIFFAGE. L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un coût total sur 3 ans de 415 000 € HT et pour une tranche ferme cette année de 143 000 € HT. Il s'agissait de l'offre la moins chère, la plus complète et la mieux étudiée techniquement et sur le plan respect de l'environnement.

F) Commission Animation – Manifestations (P.HEIDELBERGER)

- Rappel de la soirée de la fête des mères, vendredi 26 mai avec les Diabolos en animation.
- La gratifieria : 150 familles ont bénéficié des articles mis à disposition. En revanche la date choisie pendant les congés du 1^{er} mai n'a pas permis une grosse affluence. Cet événement reste très apprécié et sera renouvelé. Les articles restants ont été récupérés dont une grande partie pour un orphelinat au Cameroun.
- Le maire rappelle la cagnotte ouverte pour le pot de départ de Fabrice Réchal, agent technique. Il est envisagé de lui offrir des végétaux d'extérieur à planter.

10 - Informations diverses

- Délibération ajoutée à l'ordre du jour pour autoriser le maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la pharmacie. Les délibérations prises pour le prêt et l'inscription de l'opération au budget 2017, ne suffisent pas au notaire.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

- La maison libérée par M. Mme CHAVEZ est à refaire, le maire avait proposé de la récupérer pour la proposer en colocation pour des enseignants, mais après réflexion. Dernièrement, le garde champêtre intéressé par la maison en l'état, accepterait de la prendre et de faire les travaux lui-même. Il sera quand même procédé aux travaux incombant au propriétaire (radiateurs, plomberie et gros travaux nécessaires).
- E.MARTIN a reçu Mme PERNOD-BEAUDON, députée LR pour sa permanence en mairie. Parmi ses projets électifs, elle compte agir pour que la compensation franco-genevoise, convoitée par les hautes autorités parisiennes, continuent d'être reversée aux communes frontalières concernées, et pour la construction de logements aux loyers accessibles pour des fonctionnaires qui ont des difficultés dans le Pays de Gex, en raison des loyers exorbitants.

Séance levée à 22h30

Fait à Versonnex, le 2 juin 2017

Le maire,

Jacques DUBOUT